

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 24.08.2018	<b>Heure</b> 11h19	<b>Numéro</b> 18.334	<b>Département(s)</b> DEAS
	Annule et remplace			

**Auteur(s) : Lionel Rieder**

**Titre : Suite de la votation sur la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAr)**

**Contenu :**

Plébiscitée par la population, la Loi fédérale sur les jeux d'argent devait permettre, selon les arguments de ses défenseurs, de rapatrier, ou du moins de maintenir, les gains issus des jeux d'argent en Suisse.

Différentes informations parues après le résultat de la votation laissent supposer que cette promesse était peu réaliste. Pour rappel, la Loterie romande qui a vaillamment combattu, ce printemps, ses concurrents sur Internet basés à l'étranger, leur reprochant de s'affranchir des règles du jeu helvétiques, transfère 20% des activités du service des tâches informatiques en Pologne.

Le Conseil d'État s'est engagé pour la défense de la nouvelle Loi fédérale sur les jeux d'argent. Quelle est donc sa position au sujet de ces développements, en tant que membre de la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la Loi sur les loteries et le marché des loteries, soit l'organe suprême de la Convention qui lie les cantons romands ?

Par ailleurs, le directeur général de la Loterie romande a admis que la délocalisation du secteur informatique était une information connue avant la date du scrutin. Est-ce que le Conseil d'État était au courant ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Lionel Rieder

**Autres signataires** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :

**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) :